

DEMANDE DE BOURSE DE MOBILITE INTERNATIONALE 2021-2022

DATE LIMITE DE DÉPOT DE DOSSIER : 31 MAI 2021

UNIQUEMENT EN VERSION ELECTRONIQUE

DACTYLOGRAPHIE

3^{ème} Année

UNIVERSITÉ

MIXTE (UNIVERSITE/STAGE 4 à 6 mois)

STAGE (2x 3 à 6 mois)

5^{ème} Année

STAGE MASTER

VOS COORDONNES

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

NATIONALITE :

BOURSIER DU CROUS : OUI
 NON

ECHELON :

N° INE :

ADRESSE DU DOMICILE PERMANENT :

Merci d'indiquer l'adresse où tout courrier peut être envoyé pendant et après votre séjour (ex adresse des parents).



Merci d'indiquer l'adresse mail que vous consultez le plus régulièrement.

DEPARTEMENT AUQUEL VOUS ETES RATTACHE(E) FISCALEMENT :

ETUDIANT EN 3^{ème} ANNEE

Merci de ne compléter que la partie concernant la mobilité choisie en page 1

VOTRE MOBILITE EN UNIVERSITE (1 année)

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL :

VILLE :

PAYS :

VOTRE MOBILITE MIXTE (1 semestre en université + 1 semestre en stage)

UNIVERSITE :

1^{ER} SEMESTRE

2^{EME} SEMESTRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL :

VILLE :

PAYS :

ET

STAGE :

1^{ER} SEMESTRE

2^{EME} SEMESTRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL :

(si déjà connu)

VILLE :

PAYS :

DATES DE SEJOUR : du / / au / /

VOTRE MOBILITE STAGE (2 x 3 à 6 mois)

STAGE :

1^{ER} SEMESTRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL :

(si déjà connu)

VILLE :

PAYS :

DATES DE SEJOUR : du / / au / /

ET

STAGE :

2^{EME} SEMESTRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL :

(si déjà connu)

VILLE :

PAYS :

DATES DE SEJOUR : du / / au / /

ETUDIANT EN MASTER (5^{ème} année)

□ VOTRE MOBILITE STAGE

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL :
(si déjà connu)

VILLE :

PAYS :

DATES DU SEJOUR : du / / au / /

INFORMATION POUR LES ETUDIANTS DE 3A ET 5A :

Merci de bien vouloir compléter cette demande de bourse même si vous n'avez pas encore trouvé votre stage. Dès que vous aurez trouvé un organisme d'accueil, vous pourrez en informer Mme BUCO à tout moment par mail à l'adresse suivante :

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr .

Aucune demande de bourse ne sera acceptée après le 31/05/2021.

PRESENTATION DES BOURSES

ERASMUS + : proposée par l'Agence Européenne ERASMUS +
(mobilité universitaire ou stage en Europe +Turquie sauf le Royaume Uni)

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ :

- La mobilité doit impérativement avoir lieu dans l'un des pays de l'U.E. ou en Turquie, excluant le Royaume Uni
- Le quotient familial (QF) figurant sur l'avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) ne doit pas excéder **24 000 €** (Calcul du QF = revenu brut global divisé par le nombre de parts)
- Durée de stage au moins 60 jours et durée de mobilité universitaire au moins 90 jours
- Les stages au sein des institutions européennes ne sont pas éligibles à la bourse ERASMUS+

Une estimation du montant mensuel de la bourse Erasmus a été calculée, tenant compte à la fois des règles imposées par le programme Erasmus et d'une projection réalisée à partir des mobilités 2020-2021 :

Groupes de pays	Bourses d'études	Bourses de stages
Groupe 1 (coût de la vie élevé) Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède.	370 €	520 €
Groupe 2 (coût de la vie moyen) Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.	320 €	470 €
Groupe 3 (coût de la vie faible) Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie.	270 €	420 €

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Le versement s'effectue en 2 fois :

- 70 % en octobre pour ceux qui partent à l'année ou au 1^{er} semestre et en février/mars pour ceux qui partent au 2^{ème} semestre
- 30 % au terme de votre mobilité sous réserve que nous ayons reçu tous les documents que vous devez remplir :
 - KIT ERASMUS
 - Attestation de début et fin de séjour
 - Test de langue OLS
 - Rapport Participant à la fin du séjour

Vous serez informés sur ces différents documents pendant votre mobilité.

Aide à la mobilité (AMI) : proposée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Ce dispositif de bourses de mobilité permet aux étudiants boursiers sur critères sociaux de bénéficier d'une aide financière pour une mobilité académique à l'étranger, dans le cadre de leur cursus universitaire.

CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ :

- Séjours académiques de 2 à 9 mois maximum et consécutifs
- L'enveloppe attribuée à l'IEP est très serrée, cette bourse est réservée exclusivement aux étudiants en 3^{ème} année. Attention : même si vous êtes boursiers du CROUS, vous ne recevrez pas automatiquement la bourse. L'octroi de la Bourse est déterminée par le nombre de candidats boursiers, leur échelon de bourse, et le type de mobilité effectuée (durée, éloignement).

Une **estimation** du montant de la bourse AMI sera calculée, compte tenu de la dotation octroyée à l'IEP.

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Le versement s'effectue en 2 fois :

- Pour les étudiants partant en mobilité académique à l'année ou partant au 1^{er} semestre :
 - 70 % de la bourse est versée en octobre
 - 30 % de la bourse est versée en mars de l'année suivante dès que Sciences Po Aix a reçu les dotations du ministère et sous réserve que nous ayons reçu vos Attestations de début et fin de séjour.
- Pour les étudiants partant au 2^{ème} semestre :
 - 70 % de la bourse est versée en mars
 - 30 % de la bourse est au retour de mobilité sous réserve que nous ayons reçu vos Attestations de début et fin de séjour.

PRAME STAGE Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante de la Région Sud-PACA pour les mobilités stage

CRITERES D'ELIGIBILITÉ :

- Etre inscrit en formation initiale dans un **établissement d'enseignement supérieur public ou privé situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur** ayant conventionné avec la Région (les étudiants inscrits en thèse ou préparant un BTS sont exclus) ;
- Préparer un diplôme d'Etat, visé par l'Etat, un DUETI ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;
- Etre âgé de **moins de 30 ans** au 31/12/2021 ;
- Répondre à une exigence de critère social : **justifier d'un quotient familial n'excédant pas 24 000 €** (avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019) ; (Calcul du QF = revenu brut global divisé par le nombre de parts)
- Les étudiants dont le foyer fiscal est situé à l'étranger doivent, quant à eux, produire un document administratif correspondant à l'avis d'imposition (ressources financières et composition du foyer fiscal), traduit et certifié conforme.
- L'étudiant doit avoir validé une année d'études supérieures au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de Provence-Alpes-Côte d'Azur. A défaut, le baccalauréat devra avoir été obtenu en Provence-Alpes-Côte d'Azur(= critère de l'ancrage régional);
- Effectuer un stage à l'étranger intégré dans son cursus de formation **d'une durée minimum de 8 semaines** ;
- Ne pas avoir la nationalité du pays dans lequel le stage est réalisé ;
- Réaliser son stage sur un territoire éligible : **Pays du monde entier hormis la France (territoires métropolitain et d'Outre-Mer) et les Principautés de Monaco et d'Andorre** ;
- Effectuer son stage au titre de l'année universitaire 2021-2022 avant le 31 décembre 2022.

Sont inéligibles :

- Les étudiants préparant un BTS et ceux en thèse de doctorat;
- Les étudiants bénéficiaires d'une allocation ERASMUS ;
- Les étudiants pouvant prétendre à toute autre aide à la mobilité internationale;
- Les étudiants bénéficiant d'une indemnité supérieure à 100 €/semaine (montant de l'indemnité hebdomadaire de stage= montant total de l'indemnité de stage divisé par le nombre de semaines de stage).
- Les étudiants bénéficiaires d'une bourse « Aide régionale à la mobilité internationale études» au titre de l'année universitaire 2021--2022 sont inéligibles au dispositif PRAME.

MONTANT DE LA BOURSE PRAME :

- Le montant de la bourse de stage s'élève à 100 € par semaine complète de stage si l'étudiant justifie d'un domicile fiscal en Région SUD et de 75 € par semaine complète si le domicile fiscal est hors Région SUD ;
- Une semaine complète correspond à 7 jours consécutifs incluant le repos hebdomadaire ;
- Le montant maximum de la bourse auquel peut prétendre un étudiant au titre de l'année universitaire 2021-2022 est de 2 000 € s'il est fiscalement rattaché en Région SUD et de 1500 € s'il est rattaché à une autre région ;
- Un forfait supplémentaire d'un montant de 400 € est attribué aux étudiants en situation de handicap (sur justificatif) ;
- La durée de prise en charge correspond à la durée du stage dans la limite maximum de 20 semaines (rappel : les stages de moins de 8 semaines ne sont pas pris en charge).

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT :

- En complément de ce présent dossier, l'étudiant saisit en ligne sur la plateforme de la Région, sa candidature ;
- L'attribution de la bourse PRAME est soumise aux conditions d'éligibilité fixées par la Région. Elle n'est donc pas automatique ;
- Les dossiers sélectionnés sont présentés pour validation à la Commission permanente de la Région. Le versement de 80% de la bourse est effectué environ 6-8 semaines après la validation du dossier. Le versement des 20% restant est versé après réception par la Région du formulaire de fin de stage de l'étudiant mentionnant les dates de début et de fin de la période de stage.
- **Les fiches de « début de stage » et « fin de stages » seront à ajouter sur la plateforme.**
- L'aide régionale ne peut être allouée à un même étudiant qu'une seule fois par année universitaire.

PRAME ÉTUDES : Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante de la Région Sud-PACA pour les mobilités académiques

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- Etre inscrit en formation initiale dans un **établissement d'enseignement supérieur public ou privé situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur** ayant conventionné avec la Région (les étudiants inscrits en thèse ou préparant un BTS sont exclus) ;
 - Préparer un diplôme d'Etat, visé par l'Etat, un DUETI ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;
 - Etre âgé de **moins de 30 ans** au 31/12/2021 ;
 - Répondre à une exigence de critère social : **justifier d'un quotient familial n'excédant pas 24 000 €** (avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019) ; (Calcul du QF = revenu brut global divisé par le nombre de parts)
 - Les étudiants dont le foyer fiscal est situé à l'étranger doivent, quant à eux, produire un document administratif correspondant à l'avis d'imposition (ressources financières et composition du foyer fiscal), traduit et certifié conforme.
 - Effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger hors Union européenne, France (territoires métropolitain et d'outre-mer) et principautés de Monaco et d'Andorre.

Sont inéligibles :

- Les étudiants bénéficiaires d'une allocation ERASMUS ;
- Les étudiants pouvant prétendre à toute autre aide à la mobilité internationale pour la réalisation d'une période d'études à l'étranger;
- Les étudiants effectuant leur période d'études à l'étranger dans un campus de l'Etablissement ;
- Les étudiants bénéficiaires d'une bourse PRAME au titre de l'année universitaire 2021-2022 ne pourront bénéficier d'une bourse « Aide régionale à la mobilité internationale études ».

SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES :

- En complément de ce présent dossier, l'étudiant saisit en ligne sur la plateforme de la Région, sa candidature
- L'IEP validera les candidatures qui répondent aux critères d'éligibilité fixés par le présent dispositif. **Si le nombre potentiel de candidats éligibles est supérieur à l'enveloppe allouée, la sélection se fera sur les critères suivants : le coefficient familial le plus bas, l'éloignement et le départ à l'année.**

AIDE ALLOUÉE AU BÉNÉFICIAIRE :

Une bourse forfaitaire sera attribuée aux candidats retenus (dans la limite de l'enveloppe allouée à chaque établissement) à raison de :

- 1 000 € pour la réalisation d'un semestre d'études à l'étranger
- 1 500 € pour la réalisation de deux semestres d'études à l'étranger

Le versement s'effectuera en deux fois :

- 80 % sur présentation des justificatifs d'inscription ;
- 20 % sur présentation des justificatifs de réalisation des semestres considérés émanant de l'établissement d'envoi ou de l'établissement d'accueil (contrat pédagogique et attestation de séjour dûment complétée, signée et visée par l'université d'accueil)

! Vous êtes dans l'obligation de prévenir Sciences Po Aix/DREVE (Samantha BUCO, Gestionnaire Vie étudiante) et la Région Sud (si vous avez une bourse PRAME) de tout changement dans votre mobilité.

! L'IEP et/ou les financeurs se réservent le droit de demander le remboursement des sommes indûment versées, notamment au cas où l'étudiant ne respecterait pas les exigences fixées pour la mobilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour les étudiants non ressortissants de la Région PACA, prière de contacter les conseils régionaux de vos Régions de domiciliation pour connaître les modalités d'attributions des bourses de mobilités.
- L'attribution des aides est soumise aux conditions d'éligibilité fixées par nos partenaires financeurs (Europe – Ministère - Région) ainsi que par notre établissement. Elle n'est donc pas systématique et les dotations peuvent être variables d'une année à l'autre.
- Les dossiers seront présentés en commission d'attribution pour examen à partir des critères d'éligibilité fixés par l'établissement (2 commissions par an).
- Le cumul de différentes bourses de mobilité est impossible.
- La bourse du CROUS (sur critères sociaux) sera maintenue durant la mobilité, sous condition de renouvellement de dossier pour l'année académique 2021/22 auprès du CROUS du 15 janvier au 31 mai de chaque année.

Envoi des dossiers de demande de bourse de mobilité internationale:

Uniquement par courriel

à

vie.etudiante@sciencespo-aix.fr

PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE DE BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE 2020-2021

Veillez nommer toutes les pièces demandées de la façon suivante :

- **Nom – Carte nationale d'identité**
- **Nom – Avis d'imposition**

- Le dossier de demande de bourse de mobilité **dûment complété**
- Une copie de l'avis d'imposition **2020 sur les revenus de l'année 2019** du foyer fiscal auquel l'étudiant est rattaché.
 - Soit la vôtre, si vous faites une déclaration à votre nom
 - Soit celle de (l'un de) vos parents (si votre nom de famille est différent de celui de vos parents,
- Une photocopie de **toutes les pages du livret de famille** faisant apparaître les parents et l'ensemble des enfants
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité)
- Un justificatif de domicile au nom de l'étudiant (ex : facture portable, courrier mutuelle étudiant, etc.) **ou à défaut** une attestation d'hébergement (*annexée à ce dossier*) en joignant impérativement :
 - la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ;
 - le justificatif de domicile de l'hébergeant (facture EDF, téléphone...)
- La fiche de renseignements remplie (*annexée à ce dossier*) accompagné de votre RIB **ATTENTION : Merci de scanner ces 2 documents ensemble dans un seul fichier**
- La notification du CROUS 2021/2022 (si l'étudiant est boursier) **Attention, pensez à nous faire suivre la nouvelle notification dès réception au mois de septembre**
- L'Attestation d'éligibilité ou de non éligibilité pour les étudiants originaires d'un département ou d'une région qui octroie des bourses de mobilité (cf. rubrique « informations complémentaires »)
- La convention de stage dûment signée **si l'étudiant a trouvé son stage au moment de la constitution du dossier d'aide à la mobilité. La demande de bourse peut être déposée sans avoir encore trouvé le(s) stage(s)**



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A remplir et à scanner avec un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au nom de l'étudiant avec adresse postale de la banque si RIB étranger) en un seul fichier

N° AGENT :
------------	-------

Service demandeur :

.....DREVE / Bourses de mobilité.....

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :/...../.....

LIEU :

N° SS :/...../...../...../...../...../...../...../...../.....

N° et RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

.....

@mail :

N° tél. :

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT
(Pour les étudiants rattachés au foyer fiscal des parents)

Je soussigné(e),

Nom: Prénom :

Né(e) le à

Demeurant (adresse complète) :

.....

.....

.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile :

Mme, M. (*)

Né(e) le à

Depuis le

Fait à Le

Signature de l'hébergeant,

(*) Rayer la mention inutile

Pièces à joindre :

- La pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant